

Cahier des Charges à L'organisation d'une manche

COUPE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE Ou CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES **SAISON 2025**

1 - Déclaration de l'épreuve

L'organisateur devra être affilié à la FFC si cela n'est pas le cas, il devra s'associer à un club affilié. Il devra établir un dossier de course (ou apparaître : Le tracé du parcours, le dénivelé au tour et une photo aérienne du site (type Google maps) faisant apparaître les stationnements, la zone de départ et d'arrivée ainsi que la ou les zone(s) technique(s) la position des postes de secours) et le transmettre à son comité (6 semaines avant l'épreuve). Obtenir l'accord du Président du département et officialiser l'épreuve auprès des instances concernées : Préfecture, communes, particuliers... Une validation du parcours pourra être effectuée par un représentant du comité si cela s'avère nécessaire.

2 - Secours

Mise en place d'un dispositif de secours et d'évacuation selon les normes imposées par la F.F.C et les autorités compétentes avec :

1 PAPS minimum : 2 secouristes majeurs PSC1 au minimum munis d'une trousse de secours correctement équipée. Les secouristes seront identifiables de l'organisation et du public, le poste de secours sera facilement repérable.

- Des postes de secouristes en quantité suffisante pour couvrir l'ensemble du parcours et appropriés Au nombre de participants.
- Des moyens de communication radio pour les secours.
- L'intégralité du parcours doit être accessible aux secours en cas d'évacuation.
- Informer officiellement les services hospitaliers les plus proches.

3 - Assurances à prévoir

Les non licenciés FFC devront avoir un Pass découverte pour s'inscrire sur une épreuve avec un certificat médical attestant la pratique du VTT en compétition (uniquement dans le cadre des Coupes)

Assurance des bénévoles non-licenciés : à solliciter auprès de l'assureur du club (affiliation) GRAS SAVOYE ASSURANCE, formule forfaitaire annuelle.

Assurance des véhicules suiveurs et organisation : compris dans l'assurance organisation GRAS SAVOYE ASSURANCE.

4 - Logistique

L'organisateur devra prévoir : Le fléchage de l'accès routier, une zone de parking suffisamment importante, des locaux pour les inscriptions, pour la remise des prix et un local pour les éventuels contrôles antidopage.

- Un chronométrage électronique avec puces
- Une zone de lavage devra être disponible.
- Le tracé du parcours, le dénivelé au tour mais également le nombre de tours par catégorie devront être affichés à côté du classement général en cours.
- Les zones de départ et d'arrivée ne devront pas être séparées de plus de 200 mètres et l'arrivée Matérialisée au sol par une ligne blanche.
- Les postes de secours et de signaleurs, de contrôles (obligatoires).

- Un ravitaillement devra être prévu et signalé
- Des chaperons en cas de Contrôle Médical

5 - Arbitrage et Contrôle Médical

2 arbitres régionaux (au minimum) seront nommés par la C R C A. L'organisateur aura à sa charge les frais d'hébergement (en cas de course sur plusieurs jours) de nourriture et de déplacement ainsi que l'indemnisation journalière

L'organisateur devra mettre en place sous l'autorité des commissaires des contrôles de passage sur les parcours pour que ceux-ci puissent vérifier les pointages réalisés (en partie ou entièrement.).

Contrôle médical : Pourra être fait par ADFL. Prévoir un local adapté fermé avec toilettes et eau courante, eau en bouteilles fermées + (chaises et table) le plus près possible de la ligne d'arrivée.

6 - La topographie des parcours

Il devra mettre en valeur les dispositions athlétiques et techniques des compétiteurs. Le plus souvent possible l'alternance des différents profils de terrains (parties roulantes, montantes et descendantes). **La boucle à effectuer ne devra pas dépasser 7 kms et une zone d'assistance technique devra être prévue.**

Un parcours en forme de huit ou en trèfle est à privilégier.

Des échappatoires visibles (qui font perdre du temps) devront être aménagés sur les passages les plus techniques notamment pour les jeunes catégories.

7 - Le déroulement de la journée

Elle se fera selon le schéma et les horaires suivants :

- 8h30 à 9h 25 : *Reconnaissance libre des parcours*
- 9h30 : U15 Garçons et Filles
- 10h30 : U17 Garçons et Filles et U19 Femmes
- 12h00 13h10 : *Reconnaissance libre des parcours et Podiums U15 G et F, U17 G et F et U19 F*
- 13h15 : U19 Hommes, Master 35, Master 40, Master 50 et Elites Femmes
- 15h00 : U23 Hommes et Elites Hommes
- 17h00 : *Podiums U19 Hommes, Master 35, Master 40, Master 50, Elites Femmes, U23 et Elites Hommes*

Il est possible pour une course dont le nombre de pilotes est important de faire partir une catégorie avec un décalage de quelques secondes à quelques minutes si la configuration du circuit le permet et sans que cela ne gêne l'une ou l'autre des catégories. Cette condition sera possible avec l'accord des arbitres de la course.

8 - Les départs

Ils devront s'effectuer sur une route ou un chemin large de 10 à 15 mètres, à plat ou en montée, permettant 6 à 10 coureurs de front, la distance avant le premier rétrécissement devra être de 1 km environ.

L'arrivée devra être matérialisée par une ligne au sol et si possible par une banderole aérienne.

9 - Le balisage

Il pourra être fait avec un support de grosses flèches (40 x 20 cm) de couleur pouvant être vues facilement par un vététiste à pleine vitesse. Ces flèches ne devront pas se détériorer en cas de mauvaise météo (pluie, vent...).

- a- Le balisage devra être placé judicieusement avant les croisements.
- b- Le balisage des parcours devra être réalisé la veille avant 14 heures
- c- Le balisage des parcours devra être vérifié 1 heure avant le premier départ.

Les croisements et les changements de direction sur la voie publique devront être couverts par des signaleurs (plus de 18 ans) déclarés en préfecture.

Les croisements et les changements de direction sans l'apport de personnel devront être matérialisés avec de la rubalise le plus souvent possible afin de mettre en valeur le parcours à emprunter (dans un croisement il convient de procéder à la « fermeture » des chemins inutilisés : des problèmes trop fréquents sur cette typologie)

10 - Si les parcours sont particulièrement difficiles par temps sec

Prévoir des parcours de replis en cas de mauvaise météo. (Distances et difficultés réduites).

Du matériel de protection sera mis en place si nécessaire.

Les portages sur les parcours seront inférieurs à 1 % de la distance totale du parcours.

Les portions de goudrons sont à éviter (un maximum de 2 à 5 % de la distance totale du parcours.)

11 - Validation du tracé et de l'organisation

Un référent technique viendra sur le site de l'organisation afin de valider le parcours et y apporter des modifications nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve en accord avec le Club organisateur. Celui-ci devra intervenir environ un mois avant la compétition. Son intervention sera programmée avec le Club.

12 - Ouvreurs

Des motos (si possible) ou VAE ouvreurs interviendront aussi pour la fermeture du circuit.

Des balises kilométriques seront si possible installées sur le parcours pour informer les participants de la distance restante à parcourir.

13 - Ravitaillement

L'organisateur devra mettre en place des ravitaillements liquides et solides sur les parcours : zones planes ou légèrement montantes pour permettre la prise d'alimentation en roulant par les compétiteurs.

14 - Communication et Promotion de l'épreuve

Le club organisateur fera la promotion de l'épreuve et de la Coupe AURA VTT crosscountry FFC. Le Comité Auvergne-Rhône-Alpes accorde au club organisateur le label **Coupe (ou championnat) Auvergne-Rhône-Alpes**.

Le club organisateur fera apparaître le logo de la FFC sur tous les supports de communication utilisés ainsi que le logo du Comité Régional.

15 - Droits d'organisation

Pour l'année 2024, **les droits d'organisation et assurance sont de 287.50 euros**.

Le **forfait réversion** sur les droits d'engagement est de 2€ pour les U15 et U17 H et F / de 7 € pour les U19, U23, Elites

et Masters H et F.

Les droits d'organisation sont à verser par l'organisateur en même temps que l'envoi du dossier de course, accompagné de l'acceptation du présent règlement, à votre comité régional. Le forfait réversion est à réglé à l'issue de l'épreuve. Une société assurera le chronométrage de chaque épreuve et établira le classement général qui sera pris en charge par chaque club organisateur.

16 - Conditions exceptionnelles

Si pour des raisons techniques ou administratives l'organisateur ne respecte pas le cahier des charges, le Comité Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler l'attribution de sa course à la coupe.

Le Comité Auvergne-Rhône-Alpes prévoira dans ce cas soit d'annuler la manche, soit d'attribuer 100 points à tous les coureurs présents le jour de l'épreuve.

**CONVENTION D'ORGANISATION CHAMPIONNAT ou COUPE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES XCO**

Entre les soussignés :

D'une part : Le Comité Régional de Cyclisme FFC

Et d'autre part :

Le club dénommé :

Dont le siège est situé :

Représenté par son Président :

S'engagent : A respecter les termes de la convention, et les éléments contenus dans le cahier des charges, relatifs à l'organisation du :

CHAMPIONNAT (ou COUPE) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE VTT XCO

Qui se déroulera le :à :

Il est expressément convenu entre les parties, que la présente convention ne prendra effet qu'en cas d'attribution définitive de l'organisation du :

CHAMPIONNAT (ou COUPE) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE VTT XCO par le Comité Régional de Cyclisme, représenté par sa Présidente.

Les signataires reconnaissent expressément avoir pris connaissance du contenu du cahier des charges annexées.

Fait à :, le

**La Présidente
du Comité régional de Cyclisme :**

**Le Président
du Club organisateur :**